PROJET RÉFÉRENT

Mission de contrôle qualité externe des aménagements cyclables en phase conception et à l’issue de la phase travaux



CONTACT

relation-clients-outremer@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Vélo, marche, accessibilité

OBJET DE L'OPÉRATION

Réalisation du contrôle qualité externe des aménagements cyclables de la Communauté de Communes de Marie-Galante dans le cadre du programme « Territoires cyclables ».

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

La Communauté de Communes de Marie-Galante, engagée dans une politique ambitieuse de développement du vélo, porte un programme structurant issu de son schéma directeur cyclable 2021–2030.
Dans le cadre de l’appel à programmes « Territoires cyclables », la collectivité prévoit la réalisation de 70 km d’aménagements, comprenant 8 itinéraires cyclables et 3 zones de circulation apaisée, sur une période de 6 ans.
Pour bénéficier des financements associés, un contrôle qualité externe est requis en phase études et en phase travaux pour chacune des opérations.
La collectivité a donc besoin d’un appui technique indépendant permettant de vérifier la conformité des projets aux référentiels en vigueur et de produire les avis nécessaires à la validation des subventions.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema accompagne la collectivité en assurant le contrôle qualité externe de l’ensemble des opérations d’aménagement prévues dans le schéma directeur cyclable.
Cette mission consiste à analyser les projets en phase études ainsi qu’à l’issue des travaux, sur la base de la note de cadrage nationale du programme « Territoires cyclables » et des référentiels techniques en vigueur.

Pour chaque opération, le Cerema produit un avis technique simple, transmis ensuite aux services de l'État dans le cadre des demandes de versement des subventions.
L'analyse porte notamment sur la conformité des aménagements et sur l'examen des éventuelles demandes de dérogation au référentiel technique, sans formuler de préconisations sur les projets.

LE CLIENT / PARTENAIRE

Communauté de communes de Marie-Galante
Johan Legras , Directeur Ingénierie et Développement durable
johann.legras@paysmariegalante.fr

PILOTE DU PROJET

Direction Outre-Mer
Françoise SYNESIUS - Directrice de projets en mobilités et infrastructures de transport -
francoise.synesius@cerema.fr

LE CALENDRIER

(Début Mars 2025) La durée globale de la prestation est estimée à 68 jours, répartis sur la durée totale de l'AAP Territoire Cyclable, soit 6 ans.